

POUR UNE ACTION ENERGIQUE DU PARLEMENT DANS LA LUTTE CONTRE LA TRAITE D'ENFANTS AUX FINS D'EXPLOITATION DE LEUR TRAVAIL EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE

Conférence régionale co-organisée par l'Assemblée nationale du Bénin, le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest-Organisation de Coopération et de Développement Economiques (CSAO-OCDE) et l'Union interparlementaire (UIP)

Cotonou, Centre International des Conférences (CIC)

26-28 mai 2010



PROGRAMME PROVISOIRE

MERCREDI 26 MAI

8.00 - 9.00 Inscription des participants et distribution des documents

9.00 - 10.00 **Session inaugurale**

- Allocution du Président du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO-OCDE),
- Allocution du Secrétaire général de l'Union interparlementaire UIP),
- Discours d'ouverture du Président de l'Assemblée nationale du Bénin

10.00 - 10.15 **Pause café**

10 h.15 - 13.00 **Election du présidium de la Conférence**

Amendement et adoption du programme

Session I: L'Enfant et ses droits : pour une connaissance et une compréhension approfondie des normes internationales et régionales régissant les droits et le travail des enfants

Au cours de cette session, dans un premier temps on situera le contexte de cette rencontre afin de circonscrire le cadre des débats. En suite, on présentera les principaux instruments régissant les droits et le travail des enfants seront présentés en vue de permettre aux parlementaires de les connaître et de les comprendre davantage afin de mieux les intégrer dans leur législation nationale.

- Comment les Etats parties peuvent-ils assurer la mise en œuvre de ces instruments ? Quel rôle le Parlement peut-il jouer dans ce processus?
- Comment les organisations internationales (BIT, UNICEF, HCDH) peuvent-elles aider les pays à mettre en œuvre ces instruments ?
- Aperçu des pays ayant ratifié les principaux instruments.

- **Contexte de la Conférence : la promotion des droits de l'Enfant ? La traite d'enfants aux fins d'exploitation de leur travail ?**

Intervenant :

- **La Déclaration des droits de l'Enfant de 1959**
- **La Convention relative aux droits de l'Enfant**

Intervenant : Expert du Haut Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) ou/et de l'UNICEF

- **La Charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant**

Intervenant : Membre de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

- **La Convention 138 de 1973 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi**
- **La Convention 182 de 1999 sur les pires formes de travail des enfants**

Intervenant : Expert du BIT

Discussion

13.00 - 15.00 **Pause déjeuner**

15.00 - 18.00

Session II: la lutte contre la traite d'enfants aux fins d'exploitation de leur travail : état des lieux des actions et initiatives

De nombreuses actions et initiatives ont été entreprises dans la lutte contre la traite d'enfants aux fins d'exploitation de leur travail. Cette session permettra aux participants de les passer en revue et d'échanger sur les différentes expériences en vue de fédérer les bonnes pratiques devant servir de base à une coopération entre les parlementaires et les autres acteurs impliqués dans la lutte contre la traite et le travail des enfants.

- **La contribution du Club du Sahel et le l'Afrique de l'Ouest (CSAO-OCDE) dans la lutte contre le travail des enfants**

Intervenant : Directeur du CSAO.

- **Le Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) - le Projet sous-régional de lutte contre la traite d'enfants aux fins d'exploitation de leur travail (LUTRENA)**
 - Aperçu de la situation dans la région
 - Quelles sont les principales stratégies mises en œuvre pour y remédier ?
 - Quelles en sont les principales réalisations ?
 - Quelle contribution le Parlement peut-il apporter afin d'obtenir davantage de résultats ?

Intervenant : Programme IPEC.

- **Une production cacaoyère sans implication de la main d'œuvre enfantine : le Protocole Harkin-Engel**

Intervenant : Ghana Cocoa Board (GCB)

Discussion

JEUDI 27 MAI

9.00 - 11.00

Session II (suite)

- **Le rôle des employeurs dans l'éradication du travail des enfants : politique de l'Organisation internationale des employeurs (OIE)**

Intervenant : Représentant de l'Organisation internationale des employeurs (OIE)

- **L'indispensable implication de la société civile dans la lutte contre la traite et le travail des enfants**
 - Quelle est la contribution de la société civile dans cette lutte ? Et comment s'articule son intervention ?

Intervenant : Un membre de l'Association des enfants et jeunes travailleurs du Bénin (AEJT), groupe de base du Mouvement africain des enfants et jeunes travailleurs (MAEJT)

Discussion

11.00 - 11.00

Pause café

11 h.15 - 13.00

Session II (suite)

Dispositions législatives au niveau national : présentation des lois en vigueur et du suivi de leur mise en œuvre

- Le Bénin et le Ghana

Intervenants : Parlementaires du Bénin et du Ghana

Discussion

13.00 - 15.00

Pause déjeuner

15.00 - 17.00

Session II (suite): dispositions législatives au niveau national

- Le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire

Intervenants : Parlementaires du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire

Discussion

Session III: Le rôle déterminant du Parlement dans la lutte contre la traite et le travail des enfants : Protéger - Prévenir - Assurer la mise en œuvre des normes internationales proscrivant ce fléau

Dans cette session, l'accent sera mis sur l'action parlementaire dans la protection, la prévention et la mise en œuvre des lois contre la traite et le travail des enfants. Dans la rubrique protection, on insistera sur l'assistance aux victimes à travers des mesures devant assurer leur réintégration.

Il sera également question de renforcer le suivi des dispositions prises dans la répression de la traite et du travail des enfants. De nombreuses lois restent en effet inappliquées à cause du manque de rigueur dans leur application. Ceci assure impunité et liberté d'action aux contrevenants. Dans cette optique, il requiert de renforcer l'action du judiciaire à travers une coopération plus accrue et un suivi régulier de l'action gouvernementale en la matière.

Considérant les initiatives législatives existantes, on explorera les différentes approches devant assurer la convergence de ces initiatives en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale à moyen terme. A cette fin le rôle

- Quelles sont les mesures à prendre en vue d'une meilleure application des dispositions des instruments proscrivant la traite d'enfants aux fins de leur exploitation ?
 - Comment assurer la mise en œuvre des lois adoptées contre ce fléau ?
 - Quel type de coopération avec les autres acteurs¹ ?
 - Quelle collaboration avec les parlements régionaux et sous-régions ?
- **Création et renforcement d'un cadre législatif propice à la protection et à la prévention**

Intervenant : A déterminer.

- **Assurer la mise en œuvre effective des dispositions relatives à la traite d'enfants et au marché du travail sur le plan national et régional : nécessité d'une coopération entre les parlementaires et les autres acteurs**

Intervenant : A déterminer.

Discussion

13.00 - 15.00 Pause déjeuner

15.00 - 16.00 Discussion des conclusions de la Conférence

16.00 - 17.00 Cérémonie de clôture de la Conférence

¹ L'exécutif, le judiciaire, les institutions internationales, la société civile et les médias.